



Fin de location remplacement des ampoules electriques

Par **OMNES**, le **30/01/2013 à 12:13**

BonjourrrrrLors de la fin d'une location d'appartement, le propriétaire peut il exiger que le locataire sortant rnéquipe tout l'appartement avec des ampoules bassernconsommation sinon il sera retenu sur la caution rn15€ par ampoule non basse consommation?rnLors de l'entrée en location il n'y avait que des ampoules ordinaires.rnrnPar avance merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **30/01/2013 à 12:55**

Bonjour, non certainement pas, vous mettez ou laissez les ampoules qui ont été notées lors de l'état des lieux d'entrée, cordialement